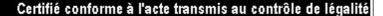
Accusé de réception en préfecture 021-242100410-20190411-2019-04-10\_013-DE

Date de télétransmission : 11/04/2019 Date de réception préfecture : 11/04/2019





## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

du Conseil Métropolitain de Dijon Métropole

Séance du mercredi 10 avril 2019

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire de séance : M. BORDAT

Convocation envoyée le 4 avril 2019

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 79 Nombre de présents participant au vote : 63

Nombre de membres en exercice : 79 Nombre de procurations : 12

### Membres présents :

M. François REBSAMEN Mme Françoise TENENBAUM Mme Claudine DAL MOLIN M. Pierre PRIBETICH Mme Christine MARTIN M. Yves-Marie BRUGNOT M. Thierry FALCONNET M. Denis HAMEAU M. Guillaume RUET M. Patrick CHAPUIS Mme Stéphanie MODDE Mme Louise MARIN Mme Nathalie KOENDERS M. Nicolas BOURNY M. Louis LEGRAND M. Rémi DETANG M. Mohamed BEKHTAOUI M. Patrick ORSOLA Mme Florence LUCISANO M. José ALMEIDA Mme Lê Chinh AVENA M. Jean-François DODET Mme Hélène ROY M. Jean DUBUET M. François DESEILLE M. Georges MAGLICA Mme Anne PERRIN-LOUVRIER Mme Danielle JUBAN Mme Elisabeth REVEL M. Gaston FOUCHERES M Frédéric FAVERJON M. Joël MEKHANTAR Mme Céline TONOT Mme Sladana ZIVKOVIC Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM M. Jean-Philippe MOREL M. Dominique GRIMPRET M. Christophe BERTHIER M. Jean-Michel VERPILLOT M. Patrick MOREAU M. Jean-Claude DECOMBARD Mme Corinne PIOMBINO M. Jean-Claude GIRARD M. Charles ROZOY M. Jean-Louis DUMONT Mme Anne DILLENSEGER M. Laurent BOURGUIGNAT M. Dominique SARTOR Mme Badiaâ MASLOUHI M. François HELIE Mme Michèle LIEVREMONT M. Jean-Patrick MASSON M. Emmanuel BICHOT M. Philippe BELLEVILLE M. Benoît BORDAT Mme Virginie VOISIN-VAIRELLES M. Gilbert MENUT M. Jean-Yves PIAN Mme Fréderika DESAUBLIAUX Mme Noëlle CAMBILLARD Mme Océane CHARRET-GODARD Mme Sandrine RICHARD M. Adrien GUENE.

#### Membres absents:

M. Édouard CAVIN
Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
M. Jacques CARRELET DE LOISY
M. Patrick BAUDEMENT
Mme Monique BAYARD

Mme Catherine HERVIEU pouvoir à M. Frédéric FAVERJON Mme Colette POPARD pouvoir à M. François REBSAMEN M. Didier MARTIN pouvoir à Mme Anne PERRIN-LOUVRIER M. Alain HOUPERT pouvoir à M. Philippe BELLEVILLE

Mme Catherine VANDRIESSE pouvoir à M. Laurent BOURGUIGNAT

Mme Chantal OUTHIER pouvoir à M. Emmanuel BICHOT
M. Hervé BRUYERE pouvoir à M. Patrick MOREAU
M. Jean ESMONIN pouvoir à Mme Sandrine RICHARD
M. François NOWOTNY pouvoir à M. Jean-Louis DUMONT
Mme Lydie CHAMPION pouvoir à M. Rémi DETANG

M. Damien THIEULEUX pouvoir à Mme Noëlle CAMBILLARD

M. Cyril GAUCHER pouvoir à M. Gilbert MENUT.

DM2019 04 10 013 N°13 - 1/2

#### **OBJET:** HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME

Contrat de métropole - Fiche n° 45 : Rénovation thermique des copropriétés en secteur diffus : approbation des dispositions d'intervention de Dijon métropole

Le Contrat de Métropole, approuvé par délibération du 30 mars 2018, a été signé le 5 avril 2018 avec la Région Bourgogne Franche-Comté. Au titre de la transition énergétique de l'habitat, le Contrat comporte l'action n°45 relative au soutien financier des travaux de réhabilitation performante dont ceux concernant le parc privé en copropriétés.

Cette cible, particulièrement prégnante à l'échelle de la métropole et dont le parc représente 68% des logements privés (82% à Dijon), constitue en effet un axe prioritaire d'intervention.

Au regard de la complexité des projets de rénovation et face aux contraintes sociales, financières et réglementaires auxquelles sont confrontées les copropriétés, celles-ci n'engagent encore trop souvent que des travaux « par élément », selon les urgences ou les nécéssités. C'est pourtant par une approche globale des travaux en matière d'isolation, d'accessibilité, de sécurité et de qualité architecturale que se trouve la clé de réussite d'une réhabilitation performante dont les effets se feraient véritablement ressentir pour chaque occupant en terme de confort, d'économies d'énergie et de charges ainsi que de valorisation du bien.

Par courrier du 8 février 2019, la Région Bourgogne-Franche-Comté a confirmé son soutien financier, hors opération programmée, aux syndicats de copropriété portant une opération visant a minima le niveau Bâtiment Basse Consommation (BBC).

Conjointement et conformément aux engagements pris dans le cadre de la fiche action n°45 du Contrat de développement métropolitain, il est proposé que Dijon Métropole attribue également un soutien financier aux syndicats des copropriétés du secteur diffus ayant voté un programme de travaux relevant du niveau Bâtiment Basse Consommation (BBC). Les modalités d'intervention sont les suivantes :

- > une subvention de 2 000 € par logement pour les propriétaires-occupants et les propriétaires-bailleurs éligibles aux aides de l'Agence Nationale de l'Habitat (Anah) ;
- ➤ une subvention de 1 000 € par logement pour les propriétaires non éligibles à l'Anah.

Il est rappelé que l'enveloppe budgétaire dédiée à cette action, au regard des dispositions du Contrat de métropole, s'élève à 600 000 €.

# LE CONSEIL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, DÉCIDE:

- d'adopter les dispositions d'intervention financière de Dijon métropole en faveur de la réhabilitation performante, de niveau Bâtiment Basse Consommation (BBC), des copropriétés du secteur diffus, telles qu'énoncées ci-avant,
- de dire que les dépenses afférentes à ce dispositif seront assurées sur les crédits d'investissement des budgets 2020 et suivants,
- de subordonner le versement des subventions aux bénéficiaires, à l'effectivité des engagements pris lors du dépôt du dossier de demande de subvention et à la justification des dépenses réalisées,
- d'autoriser Monsieur le Président de Dijon Métropole à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision.

SCRUTIN: POUR: 75 ABSTENTION: 0

Contre: 0 Ne se prononce pas: 0

DONT 12 PROCURATION(S)

DM2019 04 10 013 N°13 - 2/2